

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2015

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 20 février 2015
Date d'affichage : 20 février 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six février, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël GARENNE, Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;

M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mmes Céline NOURY-DÉSILE et Valérie RADOU, adjoints ;

MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Philippe BOURRELIÉ, Mmes Claudine PIAU, Patricia TESSIER, Véronique PÉAN, MM. Olivier SEVIN, Philippe FAYET, Mme Gabrielle ZAMARRENO, M. Vital JARRY, Mmes Marcelle GAINARD, Sandrine BONNET, M. Philippe LEBRETON, conseillers municipaux.

TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2015

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux à compter du 1^{er} avril 2015 comme suit :

Location de la salle des fêtes	
Particuliers (type vin d'honneur) la demi-journée suivant disponibilités	80,00
Associations locales	104,00
Associations extérieures à la commune	124,00
Sociétés commerciales	155,00
Options	
option vaisselle	33,00
option cuisine	33,00
option sono	33,00

TARIFS ENTRÉES AU MUSÉE DE LA 2^{ème} GUERRE MONDIALE ROGER BELLON LES 8, 9 ET 10 MAI 2015.

Pour les commémorations du 70^{ème} anniversaire de la victoire de 1945, les tarifs suivants des entrées au musée de la 2^{ème} Guerre Mondiale Roger Bellon sont appliqués les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 mai 2015 :

Musée - Tarifs entrées week-end du 8 mai 2015	
Vendredi 8 mai 2015	Gratuit
Samedi 9 et dimanche 10 mai 2015 - Tarif réduit	4,50 €

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 1 abstention, approuve cette délibération.

TARIFS 2016 ET FIN D'ANNÉE 2015 DU GITE COMMUNAL.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location du gîte communal à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

Location de la salle du gîte applicable au 01/01/2016	
Soirées privées suivant disponibilités	239,00
Acompte	96,00
Réunion privée en journée suivant dispo	96,00
Dépôt de garantie	357,00

REMBOURSEMENT DES SALAIRES ET CHARGES DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET COMMUNE

M. Joachim BELLESSORT, 1^{er} adjoint au Maire en charges des finances, expose aux membres du Conseil Municipal que le budget Assainissement rembourse par convention depuis des années au budget Commune le salaire d'avril de trois adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe travaillant à la station d'épuration.

L'un d'eux étant parti en retraite, son travail est assuré par l'agent de maîtrise principal.

Il est aussi proposé de rembourser pour ce même mois le travail de l'adjoint administratif 2^{ème} classe qui établit les factures.

Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération pour rembourser le salaire d'avril de :

- Deux adjoints techniques principaux de première classe,
- Un agent de maîtrise principal,
- Un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

SUBVENTIONS 2015

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, imputées à l'article 6574 du budget 2015, comme suit :

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	
Social - Santé - Sécurité	770,00 €
Association des Conciliateurs de Justice	100,00 €
Croix Blanche de Conlie	100,00 €
Familles Rurales (section CLSH)	400,00 €
Les virades de l'espoir	170,00 €
Enseignement - Formation	37 760,00 €
BTP CFA	240,00 €
CFA de la CCI du Mans	300,00 €
Coopérative scolaire	3 900,00 €
École Saint Joseph (primaire) OGEC	17 000,00 €
École Saint Joseph (maternelle) OGEC	13 000,00 €
École Saint Joseph (cantine)	2 900,00 €
Lycée privée Les Horizons	60,00 €
MFR Bernay-en-Champagne	180,00 €
MFR Coulans-sur-Gée	180,00 €
Loisir - Culture - Fêtes	6 560,00 €
Amicale des 3ème et 4ème âges	3 500,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Conlie	360,00 €
Chorale du Trion	100,00 €
Club des Aînés Ruraux	100,00 €
Comice agricole du Canton de Conlie	500,00 €
Comité des fêtes de Conlie	600,00 €
Comité de jumelage de Conlie	750,00 €
Compagnie artistique	150,00 €
Harmonie Sainte-Cécile de Neuvy en Champagne	100,00 €
UNC-AFN	400,00 €
Sport	15 337,00 €
<i>Pour fonctionnement</i>	<i>8 560,00 €</i>
Réparti à une séance de Conseil Municipal ultérieure	
<i>Pour heures de location du gymnase</i>	<i>5 491,00 €</i>
Twirling Club de Conlie	1 499,00 €
USC Basket	2 763,00 €
USC Tennis	890,00 €
USC Multisports	339,00 €
<i>Pour heures de location de la salle de gym</i>	<i>1 286,00 €</i>
Judo Club de la Champagne Conlinoise	910,00 €
USC Gymnastique volontaire (3 pommes)	129,00 €
USC Gymnastique volontaire	169,00 €
USC Yoga	78,00 €
Événementiel	1 100,00 €
Écurie Le Mans	500,00 €
VCC Section route - course minimales cadets	300,00 €
VCC Section route - course départementale	300,00 €
TOTAL	61 527,00 €

ENFANT SCOLARISÉ DANS UNE ÉCOLE DU MANS.

Au cours de cette année scolaire 2014/2015, un enfant résidant à Conlie fréquente une école élémentaire spécialisée située au Mans.

Vu l'article L212-8 du Code de l'Éducation et la délibération du 22 janvier 2015 du Conseil Municipal de la ville du Mans, il convient de participer à hauteur de 419 €.

Cette somme est inscrite à l'article 657348 « subvention de fonctionnement à autres communes » du budget primitif.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
RENOUVELEMENT D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE SABLE ET
GRAVIERS SUR LA COMMUNE DE CURES AU LIEU-DIT "LA PETITE CHAMPAGNE"**

M. Christian LEMASSON, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, expose au Conseil Municipal que, vu l'enquête publique qui se déroulait du 20 janvier 2015 au 21 février 2015 inclus concernant le renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière de sable et graviers sur la commune de Cures au lieu-dit "La petite champagne", la Commune de Conlie doit émettre un avis sur ce dossier.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune remarque particulière sur ce projet.

IAT

Après avoir procédé à trois votes à bulletin secret, le Conseil Municipal :

- Avec 13 voix pour et 6 voix contre, modifie l'enveloppe de l'IAT au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au coefficient 3,
- Avec 11 voix pour et 8 voix contre, instaure l'IAT au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe au coefficient 2,
- Avec 10 voix pour et 9 voix contre, instaure l'IAT au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe au coefficient 2.

Filière	Grade	Montant de référence	Coefficient applicable	Nombre d'agents	Enveloppe globale
Administrative	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	449,30 €	3	3	4 043,70 €
Technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	464,29 €	2	1	928,58 €
Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	449,30 €	2	7	6 290,20 €

L'IAT est versée par douzièmes, charge à M. le Maire de moduler les attributions individuelles en tenant compte de la manière de servir de l'agent.

MUSÉE : CDD POUR BESOIN SAISONNIER

L'adjoint du patrimoine ne travaillant qu'un week-end sur deux pendant la saison d'ouverture du musée, le conseil municipal décide d'embaucher, sous forme de contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier, un adjoint du patrimoine 2^{ème} classe 4 h le samedi et 4 h le dimanche tous les 15 jours du 25 avril jusqu'au 27 septembre 2015 inclus.

Il remplacera l'agent du patrimoine en congés du 15 au 19 avril 2015 et du 5 août au 9 août 2015.

Le nombre d'heures total à effectuer d'avril à septembre est de 128 heures, soit 25.6 heures lissées par mois ou 5.91 h par semaine, les mois d'avril et d'août étant également payés sur ce montant d'heures.

Des groupes visitant parfois le musée en dehors des périodes normales d'ouverture, la personne recrutée pourra être amenée à effectuer des heures supplémentaires, payées en heures complémentaires jusqu'à 35 h/semaine et en heures supplémentaires au-delà.

La personne recrutée bénéficiera d'une indemnité compensatrice de congés payés calculée sur la base de 1/10ème de sa rémunération totale brute et versée avec le solde.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 6 voix contre, approuve cette délibération.